publique). D'autres spécialistes canadiens avaient fait partie d'équipes chargées de procéder aux relevés aériens des ressources naturelles ainsi qu'à l'installation et à l'exploitation du matériel de production.

Le Programme des Antilles du Commonwealth.—En 1958, au moment de la formation de la Fédération des Antilles, le Canada s'est engagé à lui fournir pendant cinq ans de l'aide économique et de l'assistance technique pour une valeur de 10 millions de dollars. Il fut plus tard décidé de continuer à fournir de l'aide à la région après la dissolution de la Fédération en affectant en 1963-1964 une somme de \$2,100,000 à la Jamaïque, à la Trinité et Tobago, à la Barbade, aux îles Sous-le-Vent et aux îles du Vent, à la Guyane britannique et au Honduras britannique. Comme partie de son programme élargi d'assistance, le Canada a mis à la disposition de le région une somme totale de 9 millions de dollars en prêts et en subventions.

Le plus important projet entrepris par le Canada à la demande de la Fédération a été la fourniture, de deux navires mixtes, au coût de près de 6 millions de dollars, pour le transport entre les îles. Ces deux navires ont été armés dans l'été de 1961 et remis au gouvernement des Antilles. Les autres entreprises terminées comprenaient la construction d'un quai en eau profonde à Saint-Vincent, une maison universitaire pour l'Université des Antilles à la Trinité, des installations de manutention dans cinq ports, des écoles dans trois îles et des entrepôts à deux endroits. Les autres projets en voie de réalisation comprennent l'aménagement de canalisations d'eau douce dans deux îles, un levé aérien de la Trinité et une série d'études portant sur la mise en valeur de cette île, la fourniture de bois pour une entreprise d'habitation, l'aménagement de bâtiments manufacturiers et la fourniture de matériel d'électrification rurale à la Trinité, la construction d'un pont et d'un réseau d'égouts à la Jamaïque, la fourniture d'un vaisseau de pêche à la Jamaïque et l'expédition d'outillage d'entretien de routes et de locomotives diesel à la Guyane britannique.

Une assistance technique appréciable a également été fournie. Au 31 mars 1965, des cours de formation avaient été organisés et offerts, au Canada, à 346 étudiants des Antilles du Commonwealth, dans les domaines de l'agriculture, du génie, des pêcheries, de la sylviculture, de la médecine et de l'administration publique. En outre, 170 Canadiens, dont des enseignants, des pédologues et des conseillers en statistique, rédaction de lois, habitation, cinéma, radiodiffusion, service postal, affaires indiennes, enseignement technique et administration portuaire, ont été envoyés aux Antilles du Commonwealth.

Programme spécial d'aide à l'Afrique du Commonwealth.—A l'automne de 1960, le gouvernement canadien s'est engagé, sous réserve d'approbation du Parlement, à contribuer pour \$10,500,000 à un programme spécial d'aide à l'Afrique du Commonwealth, pendant une période triennale à compter du 1er avril 1961. Le programme, connu sous le sigle SCAAP, a été lancé à la suite des débats qui ont eu lieu lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth en 1960. Le SCAAP est, à peu de chose près, la contrepartie pour l'Afrique de ce qu'est pour l'Asie le Plan de Colombo, bien qu'il soit strictement une institution du Commonwealth. Les principaux contributeurs sont la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; parmi les plus récents membres du Commonwealth, l'Inde et le Pakistan, notamment, ont été à même de fournir une certaine assistance technique dans les domaines dont la connaissance leur est familière et où ils ont acquis de l'expérience. Tous les pays africains du Commonwealth, indépendants ou non, peuvent recevoir une aide en vertu de ce programme.

Dans le cadre des programmes élargis d'assistance du Canada, des subventions accrues ont été, dans l'année close le 31 mars 1965, mises à la disposition des pays et territoires de l'Afrique du Commonwealth. De plus, des pourparlers ont été entamés avec un certain nombre de pays d'Afrique à l'endroit de projets susceptibles d'être financés par des prêts spéciaux de mise en valeur.